

L&G ⑥

Les degrés de qualification ... de l'adjectif

Ces pages, tirées de Le Langage, de Joseph Vendryes, publié en 1923, n'ont perdu ni leur intérêt, ni leur originalité, ni leur... nouveauté.

Parmi les emplois variés du nom et du verbe, il y en a donc qui s'opposent et représentent deux formes de pensée différentes, mais il y en a aussi qui se rejoignent et finissent par se confondre. L'entre-deux est constitué par les phrases nominales-verbales ou verbales-nominales dont il vient d'être question. L'élément essentiel de ces phrases est un mot qui tient à la fois du verbe et du nom. Tantôt, il s'agit d'un verbe de la catégorie qu'on appelle « passive » en chinois (voir p. 139) ; tantôt d'un nom de caractère verbal, substantif ou adjectif marquant l'action, c'est-à-dire infinitif ou participe. L'usage du sanskrit et du celtique montre que, grâce à l'emploi de ces noms verbaux, on peut dans certains cas exprimer par un nom une idée verbale. Cette possibilité est bien connue de tous ceux qui se mêlent de traduire un texte grec ou latin. Dans nos collèges, on enseigne aux rhétoriciens l'art de substituer parfois un nom à un verbe ou réciproquement, soit pour mieux respecter l'ordre des mots du texte ancien, soit pour un motif d'élégance ou d'harmonie. Il convient donc d'examiner de plus près la valeur des noms verbaux.

Les infinitifs sont proprement des noms d'action, mais tous les noms d'action ne sont pas des infinitifs. Dans la plupart des langues indo-européennes il existe des noms d'action, formés de suffixes spéciaux qui les caractérisent comme tels. En général ils se rattachent directement à une racine verbale, et font partie plus ou moins du système du verbe. De ce contact étroit avec le verbe, ils ont gardé plus d'une trace. Par exemple dans la rection. On sait que ce qui distingue syntaxiquement le nom du verbe, c'est que celui-ci admet un régime à l'accusatif et celui-là au génitif. Mais il y a des langues où le régime du nom d'action se met à

Différentes espèces de mots

147

l'accusatif. Le latin ancien a conservé un souvenir de cet usage, puisqu'on rencontre chez Plaute des phrases comme : *quid tibi nos tactio ?* ou : *quid tibi hanc rem curatio ?*

Le participe se rattache de même à la catégorie plus générale des noms qui désignent la personne intéressée à l'action, c'est-à-dire celle qui l'accomplit ou qui la subit, suivant qu'il s'agit de passif ou d'actif. On appelle ces noms des noms d'agent. Mais en général le nom d'agent comme le nom d'action ne marque pas dans sa forme la différence des voix (voir p. 146). Le participe présente parfois la rection verbale à l'accusatif : ainsi en latin *imitatus est eum* « il l'imita », comme *imitor eum*. Cette rection s'étend souvent à d'autres noms d'agent qui ne sont pas des participes ; on lit chez Plaute : *orator iusta* « celui qui demande des choses justes ». Ce devait être un tour populaire en latin, car il réapparaît dans les bas temps : *peccatorum ueniam promittor* « celui qui promet la grâce des pécheurs ». Mais on le rencontre dans bien d'autres langues encore ; en sanskrit : *dâta vâsûni* « celui qui donne des biens » ; en vieux-perse : *ahuramazda ðuvâm dauštâ biyâ* « qu'Ahuramazda t'aime » (mot à mot « soit amateur toi ») ; en zend : *puθrem varšta* « celui qui engendre le fils » ; en grec : πολλὰ συνίστωρ αὐτόφωνα κακά (Eschyle, *Agamem.*, 1090) « complice d'un grand nombre de suicides criminels ».

Les noms d'action et les noms d'agent, qui sont en général caractérisés par des morphèmes spéciaux (voir p. 101), ne se confondent jamais. Ils constituent, au milieu de la catégorie générale du nom, deux catégories spéciales nettement tranchées. On peut y rattacher les noms d'instrument et les noms qui expriment le résultat de l'action. Les noms d'instrument ont souvent aussi des suffixes spéciaux : ainsi -τρον en grec, -trum ou -clum en latin ; et ces suffixes s'ajoutent à des racines verbales : ἄροτρον, *aratrum* désignent l'instrument qui sert à labourer, la « charrue », comme *poclum*, l'instrument qui sert à boire, la « coupe ». Ce sont là des mots assez voisins des noms d'agent, à la fois pour le sens et pour la forme, comme le montre la comparaison du suffixe -tro- de noms d'instrument et du suffixe -ter-, -tor- de noms d'agent.

Quant au nom exprimant le résultat ou l'objet de l'action,

il sort le plus souvent du nom d'action lui-même. La *coupure* est le fait de couper, comme la *pâtur*e, le fait de paître, ou la *bordure*, le fait de border. Mais on emploie le mot *coupure* pour désigner la fente qu'un enfant se fait au doigt avec son canif ou bien le morceau de journal qui a été découpé; la *pâtur*e s'applique à l'aliment dont on se repaît et la *bordure* à la partie extérieure d'un vêtement ou d'une pelouse. La plupart des noms d'action en français peuvent ainsi être employés comme noms d'objet. C'est un fait dont toutes les langues indo-européennes fournissent des exemples.

Les catégories que nous venons de passer en revue englobent un nombre considérable de noms communs. Beaucoup, en effet, des noms d'objets usuels ou même d'animaux sont d'anciens noms d'action, d'agent, d'instrument, spécialisés. Le participe ou adjectif verbal, qui n'est qu'une forme plus générale de nom d'agent, a fourni un grand nombre de noms communs : *serpens* « le serpent », c'est « le rampant, celui qui rampe »; le grec ὀδούς, le latin *dens* « la dent », c'est « ce qui mange », comme le sanskrit *radanas* « la dent » est « ce qui ronge » (*radati* « il ronge »). Tous ces noms qui se rattachent à des racines verbales se laissent aisément interpréter en partant de la phrase verbale.

On trouve dans la phrase nominale l'exact correspondant de ce qu'est le nom d'action dans la phrase verbale : c'est le nom abstrait de qualité. Soient les deux phrases *j'adore Dieu* et *Dieu est bon*. La *bonté* est la qualité d'être bon comme l'*adoration* est le fait d'adorer. Le nom abstrait se tire donc naturellement de la phrase nominale. Il y a des cas où le nom abstrait et le nom d'action sont très voisins. C'est par exemple lorsque le nom d'action se rattache à un verbe dont le sens est moins actif que passif. Les phrases verbales où figurent de pareils verbes se rapprochent alors des phrases verbales nominales dont il a été parlé page 144 ou peuvent s'échanger avec elles. Ainsi en danois le nom d'action qui correspond au verbe *elske* « aimer », c'est *kjoerlighed* « tendresse » (qualité d'être *kjoerlig* « tendre »). En français, l'*endurance* est à la fois un nom d'action et un nom abstrait : de la phrase verbale *Pierre endure la faim* on tire : l'*endurance* de la faim (= l'action d'endurer) ;

Différentes espèces de mots

149

mais de la phrase nominale *Pierre est endurant* on tire : *l'endurance* de Pierre. *L'endurance* est alors la qualité d'être *endurant*, comme la *clémence* ou la *patience* sont la qualité d'être *clément* ou *patient*.

De la catégorie des noms abstraits on passe à celle des noms concrets. Car le nom abstrait s'emploie fréquemment avec une valeur concrète. Ce que le nom abstrait exprime en puissance apparaît volontiers à l'esprit dans sa réalisation. Ainsi les suffixes caractéristiques des noms abstraits, comme *-tut-* ou *-tat-* en latin, *-té* en français, *-ung* en allemand, se rencontrent aussi dans des noms concrets. Le passage de l'abstrait au concret n'est souvent en pareil cas qu'une substitution de l'image à l'idée. Dans l'usage, cette substitution est facilitée tantôt par l'emploi du mot au pluriel, tantôt par l'emploi du mot comme épithète. Ainsi, le pluriel de *uirtus* « la vertu » s'applique à des actes vertueux, *uirtutes* (dans la langue ecclésiastique le mot désigne même couramment des « miracles ») ; le pluriel de *laus* « gloire » signifie « éloges, actes ou paroles flatteuses, glorieuses » (*laudes*). La *largesse*, la *complaisance* éveillent des idées abstraites ; des *largesses*, des *complaisances* sont des notions concrètes, des faits qui réalisent l'abstraction. C'est l'emploi au pluriel qui transforme ainsi la valeur du mot. L'emploi comme épithète est non moins efficace ; ainsi la *douceur* est la qualité d'être doux, mais c'est aussi une chose douce, si l'on dit : ce remède est une *douceur*. De même en allemand les mots abstraits *Bescherung* « action d'offrir, cadeau », *Schande* « honte », s'appliquent à des objets dans des phrases comme : das ist eine schöne *Bescherung*, dies Verfahren ist eine *Schande* für eine Familie, etc.

Le résultat ultime de l'évolution du mot abstrait vers le concret, c'est d'en faire un adjectif. Dans des phrases comme : Cet homme est toute *bonté*, cette femme est la *vertu* même, les mots *bonté*, *vertu* jouent le rôle d'une épithète. De là résulte que des adjectifs sont parfois d'anciens substantifs. En latin *uber* « fécond » n'est que le substantif *uber* « mamelle », adjectivé. Cet emploi est sorti de tours comme *ager uber* « un champ qui est mamelle », c'est-à-dire qui produit en abondance et qui nourrit. L'innovation a consisté à donner au substantif la flexion multiple des

adjectifs : au lieu de *agri ubera*, où le second substantif est apposition au premier, on dit *agri uberes*. L'ambiguïté d'un accord comme *arua ubera* facilitait l'innovation. On rencontre même des substantifs au comparatif ou au superlatif, bien que les degrés de comparaison soient l'apanage des adjectifs : en moyen-allemand *scheder* est le comparatif de *schade* « dommage ». En fait, lorsqu'on dit *es ist Schade*, ang. *it is a pity*, fr. *c'est dommage*, le substantif, jouant le rôle d'un adjectif, doit pouvoir comporter les degrés de comparaison.

Le fait qu'un substantif peut aisément devenir adjectif montre qu'il n'y a pas entre ces deux mots une différence essentielle. Sans doute entre « Pierre est *bon* » et « la *bonté* est une vertu », il y a cette différence que *bon* exprime la qualité individualisée, concrétisée dans un certain être qui est Pierre, tandis que la *bonté* est l'expression de la qualité elle-même, conçue abstraitement. Mais déjà si je dis « la *bonté* de Pierre est grande », par le fait que je donne au mot *bonté* un complément je précise l'individu dont la bonté est une qualité ; et ma phrase a exactement le même sens que si je disais : « Pierre est grandement *bon* ». Il s'agit d'une simple différence dans la constitution de l'image verbale.

On comprend mieux l'opposition du substantif et de l'adjectif en mettant en parallèle des phrases où le même mot a les deux emplois ⁽¹³³⁾. Comparons par exemple : « les blessés allemands » et « les Allemands blessés », « des savants sourds » et « des sourds savants », etc. Il n'y a pas de doute que les premiers mots de chaque série sont des substantifs, et les seconds des adjectifs. La différence est dans le point de vue. Si je considère l'ensemble des blessés, j'y distingue des groupes de nationalités diverses et je dis des *blessés* allemands, français, russes, etc. Si je considère l'ensemble des soldats allemands, j'y distingue des groupes de morts, de blessés, de disparus, de valides, etc., et je dis des *Allemands* blessés, morts, valides, etc. On exprime souvent cette différence en disant que la « compréhension » de l'adjectif est plus grande que celle du substantif. Cela est vrai, à condition d'ajouter : pour celui qui parle. La question n'est pas de savoir, en effet, s'il y a plus de savants que de

Différentes espèces de mots

151

sourds ou de sourds que de savants, plus de blessés que d'Allemands ou d'Allemands que de blessés ; mais si celui qui parle considère la catégorie des savants ou celle des sourds, l'ensemble des blessés (d'un hôpital par exemple) ou l'ensemble des Allemands (d'un corps de troupe).

Il peut y avoir cette même différence de compréhension entre deux substantifs. Ainsi par apposition, on dit : « l'enfant roi » ou « le roi enfant » ; le second mot de chaque expression joue le rôle d'adjectif par rapport au premier. Celui qui parle considère d'abord dans le premier cas la catégorie des enfants, et dans le second celle des rois. Deux points de vue différents.

L'adjectif de son côté peut devenir substantif. Cela se produit toutes les fois que la qualité générale exprimée par l'adjectif est rapportée à un individu particulier, c'est-à-dire toutes les fois que d'indéterminé — ce qu'il est par nature — l'adjectif devient déterminé. Cette distinction est si importante qu'elle est marquée dans la morphologie de la plupart des langues. En sanskrit et en grec ancien, l'accent suffit parfois à la marquer : λευκός « blanc » et λεῦκος « poisson blanc ». En général la détermination se marque par un suffixe spécial ajouté à l'adjectif. En grec et en latin, c'est un suffixe à nasale. Ainsi στραβός veut dire « louche », mais Στράβων « celui qui louche, le louche » ; *catus* veut dire « fin, malin », mais *Cato* (gén. *Catonis*) « le malin, le fin », *rufus* « roux », mais *Rufo* (gén. *Rufonis*) « le roux » ; d'où l'emploi de ces adjectifs déterminés comme noms propres. En français, la détermination se marque au moyen de l'article. Comparez : « vous êtes *impertinent* », à : « vous êtes un *impertinent* » ou encore à : « *l'impertinent* ! ». Lorsque l'adjectif est précédé de l'article, cela implique non pas seulement que le personnage en question a la qualité d'être impertinent, mais qu'il concentre pour ainsi dire en lui cette qualité, qui le classe et le détermine. Voilà pourquoi les noms propres tirés d'adjectifs ont la forme du déterminé. De même aussi les vocatifs ; car en interpellant quelqu'un, ce n'est pas d'indiquer qu'il possède telle ou telle qualité qu'on se soucie, mais bien de le désigner individuellement par la qualité qu'il possède. En germanique, comme en slave, l'adjectif comporte deux flexions distinctes suivant qu'il est

indéterminé ou déterminé ; c'est la forme du déterminé que l'adjectif présente au vocatif, en gotique par exemple : *atta weiha* « ô père saint », *broþrjus meinai liubans* « ô mes frères chéris ». En français, comme les exemples précédents l'ont fait voir, on marque le déterminé par l'emploi de l'article : *un monsieur impertinent*, mais *monsieur l'impertinent* ; on dit : *hé, le gros ! le poilu ! l'enflé !* De là l'emploi de l'article dans les noms propres : *Lebeau, Legrand, Leroux*.

Par le fait qu'il exprime en français la détermination, l'article peut donner la valeur substantive à toute expression linguistique ; on dit : *un pourquoi, des si et des mais*. Même une phrase peut devenir un substantif. Si l'on donne à une phrase verbale la généralité et qu'on la conçoive abstraitement, elle devient un symbole nominal. Un enfant assiste au départ d'un train, il entend siffler la locomotive et voit le convoi s'ébranler ; il résume son impression en disant *wou wou part*, réunissant la double impression du bruit et de la mise en mouvement. Nous n'avons là qu'une phrase verbale. Mais l'enfant généralise et baptise le train du nom *wou-wou-part* ; pour lui, le train, c'est quelque chose qui part en faisant wou wou. Et il dira : le wou-wou-part n'est plus là, le wou-wou-part était complet, long, chargé de marchandises, etc. D'une phrase verbale, il a fait un substantif en mettant un article devant. C'est là l'origine de nombreux mots français : *un m'as-tu vu, le qu'en dira-t-on, au décrochez-moi ça, une Marie couche-toi là* ⁽¹³⁴⁾. Les langues à flexion fabriquent des mots de ce genre au moyen d'une désinence. Le rhéteur Ulpien de Tyr était surnommé *Κεῖτούκειτος*, à cause de la formule *κεῖται ἢ οὐ κεῖται* ; « cela se trouve-t-il ou non ? », qu'il avait sans cesse à la bouche. Nombre de noms composés du sanskrit sont ainsi de petites phrases en raccourci : *ahampūrvas* (mot à mot « moi premier ») est dans le *Rig-veda* (I, 181, 3) l'épithète d'un char (qui veut l'emporter à la course). On a parfois hésité à considérer comme un verbe ou comme un nom le premier terme des mots grecs du type *ἐλκεσίπεπλος* « traîne-robe », *τανυσίπτερος* « étend-ailes » ou *δακέθυμος* « ronge-cœur » ⁽¹³⁵⁾. Il n'y a pas d'hésitation possible : ce sont bien des verbes, comme dans le français *prie-Dieu, traîne-misère, meurt-de-faim, vide-gousset, brise-miche*, etc.

Différentes espèces de mots

153

Dans le langage enfantin, un parfum s'appelle un *sent-bon*. Mais l'ensemble de chacun de ces composés est nettement nominal.

Ainsi se dessine une classification des noms qui englobe la totalité des substantifs et des adjectifs (y compris naturellement les adverbes de manière). D'une part les noms d'action et les noms d'agent, définis par la phrase verbale, et qui ont pour dérivés les noms d'instrument et d'objet. D'autre part et parallèlement à ceux-ci, les noms de qualité abstraits et concrets (substantifs et adjectifs), tels que les définit la phrase nominale et qui fournissent eux-mêmes un bon nombre de noms d'objet. Nous avons indiqué d'autre part qu'il y a un moyen de classer également les verbes d'après le mode (impératif, indicatif, subjonctif [futur, conditionnel]). Noms et verbes représentent les *éléments vivants* du langage par opposition aux *outils grammaticaux* (prépositions, conjonctions, articles ou pronoms). On voit qu'une classification générale des mots d'une langue n'est pas impossible, sur un plan que la logique justifie et que la grammaire des principales langues ne contredit pas. Les différentes espèces de mots que nous venons de distinguer sont en effet le plus souvent caractérisées par des morphèmes spéciaux, dans chaque langue.

Il y a un paradoxe à passer si rapidement sur l'analyse de l'adjectif... après avoir souligné les difficultés à le définir, et donc à nommer ses limites ... sans avoir noté ce qui semble le distinguer clairement du non.

Le **comparatif**, et le **superlatif**, servent, dans de nombreuses grammaires, à isoler le substantif de l'adjectif (qualificatif), et d'opposer *C'est plus / moins / aussi chaise** que à *C'est aussi / moins / plus grand que*, le deuxième exemple étant, *naturellement*, le seul « français » ! On ne peut pas être « *aussi table* », mais on peut être « *aussi grand* » : **d'où le nom et l'adjectif.**

Ce n'est pas aussi simple, et peut-être que les adjectifs ne sont pas aussi rassemblés qu'il le semble.

- En français on (les grammaires) distingue le comparatif d'infériorité : ***moins ... que, d'égalité : aussi ... que, et de supériorité : plus ... que*** ; les formes négatives de ces comparatifs existent : ***pas moins ... que, pas aussi ... que, pas plus ... que.***

Le superlatif est présenté sous deux formes : l'absolu : **très**, et le relatif : **le/la/les plus ...**

On propose **meilleur que** à la place de ***plus bon que, pire que** à la place de ***plus mal que**, présentés comme comparatifs irréguliers... alors qu'il s'agit, en fait, de formes dont la mise en rapport est strictement scolaire. Ces formes (superlatifs et comparatifs) sont des « groupes de mots » et non des formes de notre morphosyntaxe : les moins, aussi, plus ... que affectent aussi bien les « adverbes » ... que bien des noms et des verbes (même si on peut observer quelques restrictions d'usage :

Il arrive plus/aussi moins tard que d'habitude ;

Ila France, plus que l'Allemagne, est baignée par des mers.

Il mange moins qu'il (ne) boit, etc.

Il est évident que ce « chapitre » des grammaires du français est dû à l'existence, **en latin**, de formes affectant la morphologie de l'adjectif.

● En latin ■

2. Les degrés de la qualification. — Le comparatif et le superlatif d'infériorité (moins... que... ; le moins...) comme le comparatif d'égalité (aussi... que...) s'expriment par des adverbes (*minus, minime, tam*) placés devant l'adjectif, lui-même suivi de *quam*, s'il s'agit d'un comparatif. Par contre, comparatif et superlatif de supériorité (plus... que... ; le plus..., très...) s'expriment de façon synthétique à l'aide de suffixes spéciaux ajoutés au thème de l'adjectif.

A) Comparatif. — Le suffixe utilisé pour la formation du comparatif est un très ancien morphème intensif **-y-os* (qu'on retrouve dans le comparatif grec de type **βελτ-y-ος-α > βελτίω*). La flexion comportait à l'origine, pour le masc. et le fém., un nominatif à allongement par opposition aux autres cas : **dūr-iōs*. Mais les comparatifs ont subi dans leur flexion les vicissitudes phonétiques et analogiques des mots du type *labōs > labōr*, gén. *labōris* (cf. p. 21 et 27), et l'élément suffixé est devenu *-iōr*. Par contre celui du neutre, *-iōs*, passé à *-iūs*, a gardé son *-s* final. Pour les 3 genres, le gén. est en *-iōris*.

B) *Superlatif*. — Le suffixe fondamental utilisé pour la formation du superlatif est *-m-ō-s* > *-mus*. D'abord suffixe qualifiant ordinaire (cf. *formus*, *opīmus*), il a pris, semble-t-il, une valeur hiérarchisante grâce à son utilisation dans les ordinaux comme *prīmus*, *decimus*, et dans les adjectifs de « position » comme *suprēmus*, *infimus*. Il est alors normal qu'on le trouve dans les superlatifs.

Il est rarement employé seul (**sup-mos* > *summus*) ; il est souvent renforcé par d'autres suffixes :

**-so-mo-s* : **mag-somos* > *māximus* (cf. *centēsimus*).

**-to-mo-s* : **op-tomos* > *optimus*.

**-is-so-mo-s* : **dūr-issomos* > *dūrissimus*.

Ce dernier type est, de beaucoup, le plus usuel. Il est formé de **-so-mo-* renforcé, à son tour, par le suffixe intensif **-yos* au degré zéro, *-is*, degré qu'on retrouve dans *mag-is* et, peut-être dans **plo-is* > *plūs*.

Remarques. — 1^o Certaines formes, très anciennes, sont bâties directement sur le radical et non sur le thème de l'adjectif : **mag-yor* > *maior*, **mag-simus* > *māximus* (*magnus*) ; *propior*, *proximus* (*pro-pinqu-us*).

2^o Les adjectifs en *-er* forment leur superlatif en **-somos* : **pigro-somos* > **pigrosomos* > **pigersimus* > *pigerrimus* ; de même *acerrimus* et *pauperrimus*. Même type de formation pour 6 adjectifs en *-ilis* : **facil-somos* > *facillimus*, de même pour *difficilis*, *similis*, *dissimilis*, *gracilis*, *humilis*.

3^o Aux adjectifs en *-dicus*, *-ficus*, *-uolus* correspondent des formes en *-entior*, *-entissimus*, comme s'il s'agissait de participes présents : *maleuolentior*, *maleuolentissimus*.

4^o Le *supplétisme* (= formation sur thèmes différents des éléments d'une série, cf. *ferō/tulī*) apparaît pour certains adjectifs très courants : *bonus*, *melior*, *optimus* ; *malus*, *peior*, *pessimus* ; *paruus*, *minor*, *minimus* ; *multī*, *plūrēs*, *plūrimī*.

5^o Certaines séries sont défectives. Tantôt manque le positif : *prior*, *prīmus* ; tantôt le comparatif : *sacer*, *sacerrimus* ; *nouus*, *nouissimus* ; tantôt le superlatif : *senex*, *senior* ; *iūuenis*, *iūnior*.

6^o Les adjectifs en *-ius*, *-eus*, *-uus* (sauf ceux en *-quus*) présentent pour leur comparatif et leur superlatif non une

■¹

¹ Jean COLLART, *Grammaire du latin*, 1969, Que Sais-je ? , n°1234.

- En allemand, la flexion adjectivale – en opposition radicale avec celle du nom – peut être *forte* **ou** *faible* : en fait, l'adjectif supplée par sa morphologie à l'absence de l'article, ou, davantage, sert de support, en l'absence de d-(er/ie/as), au « circonfixe d'accord », créateur de synthèmes. Ici la présentation de Jean Fourquet²

► Les deux déclinaisons de l'adjectif ◀

48. — L'adjectif épithète, placé devant le substantif, a une double déclinaison ; il a sa déclinaison propre, qui est analogue à celle d'un substantif faible, et qu'on appelle déclinaison *faible*, mais dans certaines conditions, il se fléchit comme un *déterminatif* (voir § 44). (Cette flexion est aussi appelée flexion *forte* de l'adjectif.)

Dans la déclinaison *faible*, on ajoute à la forme non déclinée de l'adjectif :

-e au nominatif singulier masculin, féminin et neutre ; au féminin et au neutre, la forme de nominatif sert en même temps de forme d'accusatif, selon la règle générale.

-en partout ailleurs, c'est-à-dire à l'accusatif masculin, au datif et génitif singuliers de tous les genres, et à tous les cas du pluriel.

Ex. : L'adjectif *jung* précédé de l'article défini :

M.	F.	N.
N. <i>der junge Sohn</i> }	<i>die junge Frau</i> }	<i>das junge Kind</i>
A. <i>den jungen Sohn</i> }		
D. <i>dem jungen Sohn</i>	<i>der jungen Frau</i>	<i>dem jungen Kind</i>
G. <i>des jungen Sohnes</i>	<i>der jungen Frau</i>	<i>des jungen Kindes</i>
Pluriel.		
N. }	<i>die jungen Kinder</i>	
A. }		
D. <i>den jungen Kindern</i>		
G. <i>der jungen Kinder</i>		

L'adjectif se décline ainsi lorsqu'il est précédé des déterminatifs **dieser, jener, jeder**, dont la déclinaison est *complète*.

■ Si l'adjectif est précédé d'un déterminatif à flexion incomplète au nominatif singulier, la désinence manquante est *reportée sur*

² Grammaire de l'allemand, 1952, Hachette.

l'adjectif : l'adjectif se termine ainsi par **-er** au *nominatif masculin*, par **-es** au *nominatif neutre* (qui sert aussi d'*accusatif*).

Les autres formes sont les mêmes qu'avec l'article défini :

	MASC. SING.	FÉM. SING.	NEUTRE SING.
N.	ein junger Sohn	eine junge Frau	ein junges Kind
A.	einen jungen Sohn	eine junge Frau	ein junges Kind
D.	einem jungen Sohn	einer jungen Frau	einem jungen Kind
G.	eines jungen Sohnes	einer jungen Frau	eines jungen Kindes
PLURIEL			
N.	meine jungen Söhne		
A.	keine jungen Kinder		
D.	meinen jungen Söhnen	keinen jungen Kindern	
G.	meiner jungen Söhne	keiner jungen Kinder	

Si l'adjectif n'est précédé d'aucun déterminatif, ou précédé d'un mot invariable, il se décline comme un déterminatif, on dit qu'il prend la déclinaison *forte* (de l'adjectif).

Toutefois, depuis le XVIII^e siècle, on conserve la désinence faible, **-en**, à l'adjectif, quand il est *suivi* d'un génitif masculin ou neutre terminé par **-s** : *ein Glas guten Weins*, un verre de bon vin.

	MASC. SING.	FÉM. SING.	NEUTRE. SING.	PLURIEL
N.	guter Wein	gute Milch	gutes Bier	gute Freunde.
A.	guten Wein	gute Milch	gutes Bier	gute Freunde.
D.	gutem Wein	guter Milch	gutem Bier	guten Freunden.
G.	gutem Weins	guter Milch	guten Biers	guter Freunde.

C'est ce phénomène que Meillet dénomme *flexion du type démonstratif*³.

- En anglais, le suffixe **-er** (comparatif) suivi de *than*, et **-est** (superlatif) marquent la supériorité. Des formes « irrégulières » sont aussi notées : *better*, *best*, *worse*, *worst*,

Le comparatif d'égalité est *as ... as*, et d'infériorité, *less... than*.

La forme *than* pose de nombreux problèmes étymologiques⁴

³ (Caractères généraux des langues germaniques, 1949, Hachette)

⁴ *than*

O.E. *þan*, conjunctive particle used after a comparative adj. or adv., from *þanne*, *þænne*, *þonne* "then" (see *then*). Developed from the adverb *then*, and not distinguished from it in spelling until c.1700. The earliest use is in W.Gmc. comparative forms, i.e. *bigger than* (cf. Du. *dan*, Ger. *denn*), which suggests a semantic development from the demonstrative sense of *then*: *A is bigger than B*, evolving from *A is bigger, then* ("after that") *B*. Or the word may trace to O.E. *þonne* "when, when as," such as "When as" *B is big, A is more (so)*.